

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p style="text-align: center;">∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p style="text-align: center;">∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p style="text-align: center;"><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p style="text-align: center;">∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞</p> <p style="text-align: center;"><b>SEANCE DU 11 AVRIL 2024</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice</b> : 71 <b>Présents à la séance</b> : 41 <b>Ont participé au vote</b> : 57 <b>Pour</b> : 35    <b>Contre</b> : 21    <b>Abstention</b> : 1 <b>Date de la convocation</b> : 04 AVRIL 2024</p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT QUATRE</b> et le <b>ONZE AVRIL</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b></p> <p style="text-align: center;"><b>BUDGET PRINCIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>2024</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CLÔTURE AP PISCINE COUVERTE</b></p> <p><b>N° d'Ordre</b> : 87-24</p> <p><b>Classification @ctes</b> : 7.1 Décisions Budgétaires</p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE</b> : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT</b> : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS, Thierry BEGUE était représenté par Ignatius STEINMANN.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION</b> : Jean-Louis BOSCH a donné procuration à Fernand CABEZA, Johanna MESSAGER a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Patrice ARRO a donné procuration à Claude SIRE, Roger PAILLES a donné procuration à Jean MAURY, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Claude ESCAPE, Yves DELCOY a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent ALOZY a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, Claire LAMY a donné procuration à Corinne DE MOZAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Serge BOYER a donné procuration à Éric MAHIEUX, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART, Patrick LECROQ a donné procuration à Aude VIVES, Bruno GUERIN a donné procuration à Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES</b> : Jean-François LABORDE, Yaël DELVIGNE, Guy CASSOLY, Anne LAUBIES, Gérard QUES, André ARGILES, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Robert JASSEREAU.</p>
<p><b>Secrétaire de Séance</b> : Jean-Pierre VILLELONGUE</p>	

**Le Président,**

**RAPPELLE** que pour la réalisation de programmes pluriannuels, la loi autorise la Communauté de communes à créer conformément aux dispositions des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, des autorisations de programmes (AP) ventilées en crédits de paiement (CP).

Dans ce cadre, le conseil communautaire autorise un plafond de dépenses pluriannuelles. Ces crédits sont ventilés par exercice au vu des prévisions de réalisations en crédits de paiement. Ces derniers sont réajustés en fonction de l'avancée des opérations. En cas d'évolution à la hausse ou à

la baisse de l'autorisation de programme, un nouveau vote du nécessaire.

**PROPOSE** la clôture de l'autorisation de programme du projet de réalisation de la piscine couverte aux montants ci-dessous :

PROGRAMMES	MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
PISCINE COUVERTE	550 686,48	23 745,14	311 181,89	215 759,45

**DEMANDE** à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 35 voix POUR, 1 ABSTENTION et 21 voix CONTRE.**

**APPROUVE** la clôture de l'autorisation de programme du projet de réalisation de la piscine couverte aux montants ci-dessous :

PROGRAMMES	MONTANT AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
PISCINE COUVERTE	550 686,48	23 745,14	311 181,89	215 759,45

**DIT** que les crédits sont et seront prévus au budget.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 22 avril 2024.  
Pour extrait, certifié conforme,  
Le Président,  
Jean-Louis JALLAT.

